

Délibération DEL-CC-2026-047

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 MARS 2026

BOCAPOLE, SALLE BOCAGE

Le trois mars deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni Bocapole, salle Bocage, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (59) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU, Jean-Jacques GROLLEAU

Pouvoirs (3) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Nathalie MOREAU pouvoir à Cécile VRIGNAUD, Maryse NOURISSON-ENOND pouvoir à Thierry MAROLLEAU

Absents (16) : Jérôme BARON, Jean-Yves BILHEU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Muriel HELOU-DEVILLERS, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE

Date de convocation : 25-02-2026

Secrétaire de séance : André GUILLERMIC

TRANSPORTS

Transport solidaire : attributions des subventions de fonctionnement 2026 aux structures porteuses

Vu la délibération n°DEL-CC-2018-030 du conseil communautaire en date du 27 février 2018 relative à l'adoption du dispositif de transport solidaire et conventionnement avec les associations locales partenaires ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2018-193 du conseil communautaire en date du 25 septembre 2018 relative au dispositif de transport solidaire : approbation du règlement et des fiches de renseignement incluant les chartes d'usage, et modification de la convention avec les associations ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°DEL-CC-2025-056 en date du 18 mars 2025 relative au transport solidaire : attribution des subventions de fonctionnement 2025 aux structures porteuses ;

Considérant les demandes de subvention des structures porteuses reçues par courriers.

Lancé en 2018, le transport solidaire a connu un développement important en 2019 jusqu'au confinement de mars 2020. Depuis, il a repris de manière hétérogène sur le territoire.

A compter de 2025, il a été acté une revalorisation de 0.10€ sur le calcul de base au vu de la population légale de 2021 (source INSEE) :

- un calcul sur la base de 0.35€/hab. (auparavant 0.25€/hab) sauf pour la commune de Bressuire centre puisque celle-ci est desservie par les lignes urbaines,
- un complément forfaitaire de 500 €,
- une prise en charge par la communauté d'agglomération des supports de communication (flyers, carnets de reçus, kakémono).

Ainsi, afin de soutenir financièrement les 6 structures porteuses de l'action sur le territoire du Bocage Bressuirais, il est proposé de se prononcer sur les demandes de subventions 2026 dans la limite des crédits budgétaires fléchés sur cette action.

Structures porteuses	Attribué	Proposé
	2025	2026
Centre socioculturel Bressuire	4 775 €	4 775 €
Centre socioculturel du Cerizéen	5 480 €	5 480 €
Maison France Services (Centre socioculturel et CCAS) Nueil-Les-Aubiers	2 448 €	2 448 €
Centre socioculturel du Pays Mauléonais	4 720 €	4 720 €
Relais Familles de l'Argentonnais et ses 5 associations	2 628 €	2 628 €
Secours Catholique – délégation du Poitou (pour le Moncoutantais)	4 692 €	4 692 €
TOTAL	24 743 €	24 743 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **d'attribuer les montants de subventions aux structures porteuses tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;**
- **imputer les dépenses sur le budget annexe Transport ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **10 MARS 2026**

Notifié ou publié le **10 MARS 2026**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

